

Rôle du R.A.S.E.D.

L'équipe du RASED a pour **mission** de contribuer à prévenir les difficultés durables d'apprentissage et aider à leur dépassement.

Ses **objectifs** sont de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, d'assurer son bien-être et le succès de ses apprentissages.

Les membres du RASED travaillent en **complémentarité**. Ils interviennent auprès de l'enfant durant le **temps scolaire**.

Ils procèdent à l'analyse des difficultés de l'enfant avec l'enseignant, les parents ainsi que toute personne extérieure à l'école concernée par l'enfant. Ils participent à l'élaboration d'un projet individualisé.

La prise en charge de l'enfant par un membre du Réseau se fait toujours en **partenariat** avec les enseignants et les parents.

Le R.A.S.E.D. est un service gratuit de l'Education nationale

Les différentes aides apportées par le RASED **ne sont pas consignées** dans le livret scolaire.

Pour contacter l'équipe du R.A.S.E.D.

Par l'intermédiaire de l'enseignant.

Par téléphone directement auprès des membres du réseau.

04.74.60.20.88

Par courrier, au :

**RASED
Ecole élémentaire Marcel Pagnol
Rue du docteur Gaudens
69480 Anse**

Par mail : rased-secteur-anse@ac-lyon.fr

Année 2020.2021

Ministère de l'Education Nationale

Circonscription Anse

Pôle Ressource

180 Impasse Lamartine

69480 ANSE

RASED

Réseau d'Aides

**Spécialisées aux Elèves en
Difficulté**

Communes de :

Ambérieux

Anse

Chasselay

Chazay d'Azergues

Civrieux d'Azergues

Les Chères

Marcilly d'Azergues

L'AIDE A DOMINANTE PEDAGOGIQUE

Claire JACQUIN
Tél: 04.74.60.20.88

Objectifs :

Aider l'enfant à :

- donner du sens aux tâches scolaires.
- améliorer ses capacités à dépasser ses difficultés scolaires.
- maîtriser ses méthodes et techniques de travail.
- prendre conscience de ses progrès.
- transférer la réussite dans sa classe d'origine.

A qui s'adresse l'aide à dominante pédagogique?

- dans le cadre de la prévention : à tous les élèves
- dans le cadre de l'aide spécialisée :
Prioritairement aux élèves de cycle 2 qui manifestent des difficultés dans leurs apprentissages, mais qui peuvent suivre un cursus scolaire ordinaire.

Comment ?

Après une étude de la situation de l'élève, un projet individuel est construit avec l'enseignant dans lequel les objectifs et modalités de la prise en charge sont définis.

Les parents sont tenus informés de l'aide proposée pour leur enfant.

L'aide pédagogique peut être apportée au sein de la classe ou hors de la classe, dans une salle spécialement aménagée, en petit groupe.

LA PSYCHOLOGUE

Chloé SANCHEZ
Tél : 04.74.60.20.88

La psychologue offre un espace de parole et d'écoute aux différents acteurs de l'école (élèves, parents, enseignants, AVS ...).

La psychologue contribue :

- à l'analyse des situations.
- à l'amélioration de la communication entre les membres de l'institution scolaire, les familles et l'enfant.
- à l'élaboration des propositions d'aide et/ou d'orientation.

Elle accompagne l'inclusion dans l'école des enfants en situation de handicap.

Comment intervient-elle ?

- Par des entretiens individuels et familiaux
- Par des bilans cliniques et psychométrique
- Par des suivis psychologiques
- Par des actions de groupe

Pour l'harmonisation des projets autour de l'enfant, la psychologue collabore avec les différents spécialistes dans l'école et en dehors de l'école, et elle participe aux Equipes Educatives et aux Equipes de Suivi de Scolarité.

L'autorisation écrite des parents est indispensable

Le code de déontologie de la profession de psychologue garantit la confidentialité et le refus de tout jugement de valeur.

L'AIDE A DOMINANTE RELATIONNELLE

Isabel LEVEQUE
Corinne ATTARD
Tél : 04.74.60.20.88

Objectifs :

Par l'écoute, la parole, le jeu... Elle propose :

- d'aider l'enfant à trouver sa place d'élève et à donner du sens à sa vie scolaire.
- d'aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités en restaurant l'estime de soi et son désir d'apprendre.
- d'aider l'enfant à élaborer sa pensée.

A qui s'adresse l'aide rééducative?

Prioritairement aux élèves de GS et de cycle 2.

A tous les élèves dans le cadre d'un projet de prévention élaboré avec l'équipe enseignante.

Comment ?

Elle construit un projet d'aide pour l'enfant en partenariat avec son enseignant et ses parents. L'aide rééducative, individuelle ou en petit groupe, se déroule dans une salle spécialement aménagée, chaque semaine, le même jour, à la même heure.

Le rééducateur est tenu à la confidentialité.

L'accord des parents est indispensable.